



AVIS DE COURSE

MINI MAX 22^{ème} EDITION
2 au 10 juillet 2011

Course en double de 500 milles en deux étapes,
Pour habitables de série Jaugés HN, OSIRIS



Port Camargue

Porquerolles

AJACCIO

Porquerolles

Port Camargue

SOCIETE NAUTIQUE
GRAU DU ROI - PORT CAMARGUE

Tél. : 04.66.53.29.47

E-mail : contact@sngRPC.com

Site : www.sngRPC.com



1 REGLES

1.1 La régate sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2009-2012
- navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

1.2 Sécurité et équipement : les bateaux devront être armés pour une navigation à plus de 6 milles d'un abri, ils devront posséder obligatoirement à leur bord :

- 1 VHF fixe
- 1 VHF portable

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la FFVoile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La course se déroule en double.

Les classes admises à courir sont les habitables catégories de construction A et B (nouvelle réglementation), catégorie 1 et 2 (ancienne réglementation), justifiant d'une carte HN à jour (jauge égale ou supérieure à 18 net) durant la durée de l'épreuve, et les Mini 6.50 avec jauge Mini à jour.

Un classement spécifique pourra être établi pour toute classe regroupant plus de 5 concurrents.

L'organisateur demeure libre de refuser une inscription si le bateau ne semble pas en mesure d'affronter les conditions de navigation de la régate.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue Quai d'escale 30240 Port Camargue au plus tard le 4 juin 2011.

3.3 Les inscriptions passées le 4 juin 2011 pourront être acceptées par l'organisation moyennant une majoration de 80 € des droits d'engagement.

3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FFVoile valides portant le cachet médical et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

5 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Par bateau HN : **220 €** (Comprenant la participation de l'équipage aux soirées)

Par bateau Mini 6.50 : **260 €** (Comprenant la participation de l'équipage aux soirées et le reversement de **40 €** à la classe Mini)

7 PROGRAMME

7.1 Ouverture des inscriptions : le **27 avril 2011**

Accueil de bateaux à Port Camargue : A partir du Lundi 27 Juin 2011

7.2 Jauge et contrôle :

Jeudi 30 juin et vendredi 1 juillet 2011

7.3 Jours de course :

Départ de la course 1 : samedi 2 Juillet 2011

Départ de la course 2 : mercredi 6 juillet 2011

- 7.4** L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : 10h00
L'heure prévue du signal d'avertissement de la deuxième course est : 10h00

8 JAUGE

- 8.1** Chaque bateau doit produire un certificat de jauge ou de conformité de la classe dans laquelle il s'est inscrit, à jour pendant la durée de l'épreuve.

9 INSTRUCTIONS DE COURSE

- 9.1** Les instructions de course seront disponibles à la confirmation d'inscription à l'issue des contrôles de jauge et de sécurité.

10 LIEU

- 10.1** La zone de course est la méditerranée occidentale dans un triangle situé entre Port Camargue, Porquerolles, Ajaccio.

11 PARCOURS

COURSE 1

Départ de Port Camargue,
Passage d'une porte devant le port de Porquerolles,
Arrivée à Ajaccio.

COURSE 2

Départ d'Ajaccio,
Passage d'une porte devant le port de Porquerolles,
Arrivée à Port Camargue.

12 PENALITES

Des pénalités pourront être appliquées pour non respect des règles, elles seront calculées en pourcentage de temps de course, suivant la décision du Comité de Réclamation

13 CLASSEMENT

- 13.1** Le système de point à minima de l'annexe A s'appliquera à toutes les classes.
13.2 Un classement en temps compensé pourra être diffusé pour chacune des deux courses. Le classement général final sera établi par addition des points obtenus dans chaque course.
13.3 Un classement en temps réel pour les Mini 6.50 pourra être diffusé pour chacune des deux courses. Le classement général final sera établi par addition des points obtenus dans chaque course.
13.4 Un classement spécifique pourra être établi en sus du classement général pour toute classe regroupant plus de 5 concurrents.

14 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par leur pavillon Port Camargue.

20 DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 20.1** Les skippers et les co-skippers participeront à l'épreuve à leurs risques et sous leur propre responsabilité à tous les effets. Il appartiendra à chaque skipper de juger en fonction de ses connaissances, des équipements dont il dispose, de la force du vent, des prévisions météorologiques, etc....., de l'opportunité de prendre ou de ne pas prendre le départ de l'épreuve ou de la continuer. Tout renseignement que tout membre de l'organisation pourrait fournir avant ou en cours d'épreuve, tel que par exemple un avis de coup de vent, constituera un élément parmi d'autres sur lesquels le skipper pourra fonder sa décision sans que cela puisse engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

20.2 La responsabilité de l'organisateur et de ses partenaires se limitera à assurer la régularité sportive de l'épreuve. Toute autre responsabilité que pourrait accepter l'organisateur ne pourra être que contractuelle et explicite.

En particulier les vérifications que le Comité de Course, soit par l'autorité organisatrice, du Comité de Protestation ou de toute autre instance, serait amené à faire, auront pour seul but de s'assurer que les règlements, le présent avis de course, les instructions de course et leurs avenants ont été respectés.

La veille, et spécialement la veille radio, ainsi que le suivi de la flotte que l'organisateur pourrait assurer, devront être considérés par les skippers comme facultative et aléatoire, et en aucun cas comme une sécurité complémentaire sur laquelle ils pourront compter.

Toute demande faite auprès d'un membre de l'organisation ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur que s'il a accepté explicitement cette demande, soit lui-même, soit par un de ses préposés officiellement accrédité à cet effet. Il en sera en particulier ainsi des demandes d'aides diverses, voire d'assistance en mer.

20.3 Les skippers seront personnellement responsables de tous les accidents matériels et humains qui pourraient arriver à eux-mêmes, à leur voilier, aux autres voiliers, ou qu'ils pourraient causer à un tiers, ou à tout bien appartenant à un tiers.

Les skippers seront responsables vis à vis de l'organisateur de la souscription de toutes les assurances nécessaires pour couvrir les responsabilités civiles et dommages de la course, et devront présenter à l'inscription une attestation d'assurance. L'absence de fait d'assurance aux tiers ne saurait engager la responsabilité de l'organisateur ou de ses partenaires.

20.4 **Le présent avis de course rappelle qu'il est fait obligation à tout bateau (règle 1.1 des RCV 2009-2012) de porter toute l'assistance possible à tout bateau ou toute personne en péril lorsqu'il sera en position de le faire, conformément aux dispositions internationales en vigueur.** Dans ce cas et après déroutage, le skipper devra aussitôt fournir dès que possible au Comité de Course, tous les éléments permettant une éventuelle restitution du temps.

Le Comité de Réclamation se prononcera sur cette restitution du temps dès qu'il aura reçu les éléments nécessaires aux calculs.

20.5 Comme condition essentielle de leur participation, les skippers devront remettre à l'organisateur, dûment daté et signé, le formulaire d'inscription définitive comportant les renonciations à recours contre l'organisateur, ses partenaires et ses assureurs pour eux mêmes et leur équipier.

21 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toute information complémentaire, contacter :

S.N.G.R.P.C.
Quai d'Escale
30240 LE GRAU DU ROI
Tél. : 04.66.53.29.47
E-Mail : contact@sngrpc.com

Composition du Corps Arbitral

Président du Comité de course	: Patrick LECOMTE Licence 0012952S
Président du Jury	: Alain GOUJON Licence 0433124W
Comité Adjoint & Jaugeur de l'épreuve	: Denis REYNAUD Licence 1064995V
Comité Adjoint	: Jean-Paul PAVLIDES Licence 1107737T
Commissaire aux résultats	: Françoise LECOMTE licence 1186517F